



VILLE DE FOSSES

Acte certifié exécutoire après avoir
été transmis au représentant de l'Etat
le : **17 SEP. 2025**
Publié le : **17 SEP. 2025**
Notifié le : **17 SEP. 2025**
La Maire, Jacqueline HAESINGER

Accusé de réception en préfecture
095-219502507-20250917-ARRT25132-AI
Date de télétransmission : 17/09/2025
Date de réception préfecture : 17/09/2025

ARRETE N°25/132

PORTANT RETRAIT DE LA DELEGATION DE FONCTIONS DE MADAME CINDY BOURGUIGNON, CONSEILLERE MUNICIPALE DELEGUEE

La Maire de Fosses,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-18 et l'article L. 2122-20 relatif aux conditions de retrait de délégations ;

Vu la jurisprudence constante du Conseil d'Etat relative à la définition du caractère de l'arrêté de retrait de délégations notamment les décisions n° 86148, et 404858 ;

Vu le procès-verbal en date du du 06 novembre 2023 relatif à l'élection du Maire et des adjoints ;

Vu la délibération n° 2023.073 de délégation d'attribution du Conseil municipal au Maire ;

Vu la délibération 2023.074 de détermination des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués ;

Vu l'arrêté n° 24/027 en date du 15 février 2024 portant délégation de fonctions à Madame Cindy BOURGUIGNON, conseillère municipale déléguée à la jeunesse ;

Vu le courriel de Madame Cindy BOURGUIGNON en date du 16 septembre 2025 et reçu le 16 septembre 2025 ;

Considérant que par le courriel susvisé, Madame Cindy BOURGUIGNON a informé Madame la Maire de sa décision de ne plus vouloir exercer ses délégations accordées par arrêté n° 24/027 ;

Considérant que conformément à l'article L. 2122-18 du CGCT, « Le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil municipal ;

Considérant que conformément à l'article L. 2122-20 du CGCT les délégations données par le maire subsistent tant qu'elles n'ont pas été rapportées ;

Considérant que le retrait de délégation entraîne la suppression des indemnités qui lui sont liées ;

ARRETE

Article 1: La délégation de fonction consentie à Madame Cindy BOURGUIGNON, Conseillère municipale déléguée à la jeunesse par arrêté n° 24/027 pris en date du 15 février 2024, est retirée.

Article 2 : Le retrait de délégation entraîne de plein droit, la suppression des indemnités qui lui sont liées.

Article 3 : Ce retrait de délégation prendra effet, après réception en Préfecture, dès la notification du présent acte à l'intéressée.

Article 4 : Madame la Maire, Madame la directrice générale des services de la Ville de Fosses et Monsieur le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans les deux mois suivant sa publication.

Article 6 : Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs.

Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Sarcelles,
- Monsieur le Receveur municipal,
- L'intéressée.

Fait à Fosses, le 17 septembre 2025

La Maire
Jacqueline HAESINGER



Je soussignée.....

Déclare avoir reçu un exemplaire du présent arrêté.

A Fosses, le.....

Signature de l'intéressée :

De : Cindy Bourguignon-Huquet <[cindy.bourguignon-huquet@orange.fr](#)>

Envoyé : mardi 16 septembre 2025 15:06

À : HAESINGER Jacqueline <jhaesinger@mairiefosses.fr>

Objet : Démission de mes fonctions de conseillère municipale déléguée à la jeunesse et retrait du groupe majoritaire

Madame la Maire,

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner de mes fonctions de conseillère municipale déléguée à la jeunesse, et de me retirer du groupe majoritaire au sein du conseil municipal de Fosses avec effet immédiat.

Cette décision, longuement mûrie, trouve son origine dans un ensemble de faits graves qui, cumulés, rendent impossible pour moi la poursuite de mon engagement dans un cadre politique local que je juge désormais délétère et incompatible avec mes valeurs.

Le mercredi 19 mars 2025, lors d'une réunion du groupe majoritaire, j'ai soulevé des questionnements concernant la construction d'une liste d'union de la gauche pour les élections municipales de 2026, dans la continuité des combats portés par le Nouveau Front Populaire (NFP). Mes propos, appuyés sur des positions politiques claires portées par La France insoumise, ont été accueillis avec mépris et condescendance, comme si la question était déjà tranchée et qu'il n'était pas nécessaire d'engager des discussions. Cette posture de fermeture au dialogue a été d'autant plus violente qu'elle s'est accompagnée d'une prise à partie agressive de la part de Mme Solitude, à deux reprises, devant de nombreux élus.

J'ai vécu ces attaques comme une violence morale inacceptable, d'autant plus qu'elles s'inscrivent dans un climat de mise à l'écart prolongée que je subis depuis plusieurs mois. Cette situation a été constatée et reconnue par plusieurs élus de la majorité eux-mêmes, qui m'ont confié partager ce constat. À la suite de ces événements, j'ai été contrainte, sur conseil de mon médecin traitant, de me retirer des réunions de la majorité, celles-ci déclenchant chez moi des troubles de stress et d'anxiété.

Mais cette décision ne repose pas uniquement sur un constat humain et relationnel. Elle découle également d'un désaccord politique profond.

Éluë sous l'étiquette de La France insoumise, que j'ai rejoint en avril 2024, je porte un projet clair, fondé sur des principes de rupture avec les politiques néolibérales, une défense ferme des services publics, et une transformation écologique, sociale et démocratique ambitieuse sur la base du projet du NFP. Or, je constate que la majorité municipale actuelle est incapable de s'engager clairement dans cette direction. Au contraire, elle cultive des alliances floues, notamment vis-à-vis du Parti Socialiste local, dont l'opacité stratégique est symbolisée par les positions prises par Rachid Temal, premier secrétaire fédéral du PS du Val-d'Oise. Ses propos récurrents illustrent cette impasse : il a publiquement rejeté la ligne du Nouveau Front Populaire, et anciennement de la NUPES, à plusieurs reprises, en refusant une alliance sincère avec La France insoumise et en assumant un positionnement d'indépendance vis-à-vis des combats de rupture. Comment envisager une union cohérente quand, localement, certains élus PS de Fosses continuent de s'aligner sur cette orientation en ayant renouvelé leur confiance à M. Temal comme premier secrétaire fédéral ? Cela fait obstacle à toute union de gauche véritable, fondée sur une co-construction idéologique.

Comme je l'ai exprimé lors du Débat d'Orientation Budgétaire, « il ne peut y avoir de gestion locale crédible sans engagement idéologique clair ». Les choix budgétaires nationaux étranglent nos collectivités, mais l'absence de position politique forte au niveau local ne fait qu'aggraver l'austérité imposée. Refuser d'affronter ces choix, c'est accepter de les subir. Je ne peux pas être complice de ce renoncement collectif, de ce consensus mou et d'alliances électoralistes construites sur des arrangements d'appareil plutôt que sur un socle programmatique solide.

Je refuse également de me taire lorsque certains élus sont marginalisés, que des logiques d'exclusion s'installent, et que cette réalité est ignorée, voire tolérée, au sein du groupe majoritaire. Face à de tels manquements, aucune remise en question collective n'a été engagée.

Dans ces conditions, il m'apparaît impossible d'inviter des citoyens à rejoindre une liste pour 2026, tant que les comportements que j'ai subis sont tolérés, tant que les logiques d'appareil priment sur l'intérêt collectif, et tant que l'union de la gauche reste réduite à un slogan vidé de son sens.

Par ailleurs, je ne peux adhérer à une stratégie marquée par une posture frileuse, soucieuse de ménager les institutions départementales, régionales ou préfectorales, même lorsque ces dernières sont dirigées par des exécutifs opposés à nos valeurs. La majorité actuelle a fait le choix d'une posture d'accordement : ne pas trop bousculer les institutions afin de préserver des équilibres financiers et politiques. Cette stratégie d'évitement et la peur de froisser ces partenaires, de compromettre des subventions ou de limiter les relations institutionnelles aboutit à freiner l'action municipale et affaiblir la défense des habitants, des agents territoriaux et des projets essentiels. Or, une commune doit savoir défendre ses marges de manœuvre et assumer un rapport de force clair, non dans un esprit d'affrontement, mais pour préserver son pouvoir d'agir face à l'austérité.

Mon engagement politique reste intact, mais il s'inscrit désormais dans une vision différente : celle d'un projet qui dépasse la seule gestion administrative pour repenser le rôle de la commune et en faire un lieu de résistance active face aux politiques d'Etat délétères. La France insoumise porte l'idée d'un communisme communal : une commune qui ne se limite pas à gérer des budgets contraints, mais qui devient un lieu de résistance à l'austérité, de solidarité concrète, de démocratie de proximité et d'émancipation collective. Un projet où la municipalité cesse d'être une "gestionnaire de crise", où elle assume pleinement de défendre, sans compromission, ses habitants et ses agents territoriaux face à l'austérité, de renforcer les services publics, de retisser les liens sociaux, et de faire de Fosses un lieu de démocratie vivante et participative.

Je continuerai à m'engager pour Fosses, pour sa jeunesse, pour ses habitants et pour ses services publics, mais en dehors d'un groupe où l'intégrité morale est fragilisée et où le courage politique fait défaut.

Je vous remercie par avance d'accuser réception du présent mail.

Veuillez recevoir, Madame la Maire, l'expression de mes salutations respectueuses.

Cindy Bourguignon
Conseillère municipale